

École des Hautes Études en Santé Publique

Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2009 du
Conseil des formations de l'EHESP

CONSEIL DES FORMATIONS DE L'EHESP Liste des 14 membres présents à la séance du 10 décembre 2009

Au titre des représentants de l'Etat :

Hélène COULONJOU, représentant la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
Aurore RANDRIANARISON, représentant la Direction des ressources humaines (ministères sociaux)
Pierre Yves GEOFFARD, représentant de l'Etat (ministère de l'enseignement supérieur et la recherche)

Au titre des personnalités qualifiées :

Christian ROLLET, inspecteur général des affaires sociales honoraire
Jacqueline CLAVEL, personne qualifiée

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'école :

Représentant le Syndicat Force ouvrière (FO) :
Céline LIMOUZY

Représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé public :
Brigide MAIGRET

Représentant le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH) :
Michel DOGUÉ

Au titre des représentants des établissements hospitaliers :
Cédric LUSSIEZ
Jérémie SECHER

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur :
Dominique BERTRAND
Alain JOURDAIN

Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :

Michel POMMERET

Frédérique QUIDU

Membres absents excusés :

Alain-Jacques VALLERON, représentant de l'Etat

Brian HODGES, Université de Toronto

Martine RIFFARD-VOILQUE, DARH Ajaccio

Raymonde MICHEL, représentant la Direction générale de l'action sociale

François CLERGUE, personne qualifiée

Sabine GRISELLE-SCHMITT, représentant la CFDT

Guy CLUZEAU, représentant la CFDT

Régis CONDON, représentant le SNCH

Olivier JOSEPH, représentant le SMISP

Catherine CHOMA, représentant le SPHISP

Michelle DOLOU, représentant le SNIASS

Delphine CAAMANO, représentant SYNAPSE-UNSA

Isabelle PLAISANT, représentant SYNAPSE-UNSA

André FRITZ, représentant des établissements

Martine ORIO, représentant des établissements

Isabelle LANRIVAIN, représentant les personnels d'enseignement et de recherche

Michel LOUAZEL, représentant les personnels d'enseignement et de recherche

Eve GALLACIER, représentants les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Jean-François MAILLARD, représentants les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Daniel CASSE, représentant des autres étudiants

Emilie NOEL, représentant des élèves fonctionnaires

Nicolas TASSO, représentant la CGT (titulaire)

Liste des procurations :

1. **Alain-Jacques VALLERON** à **Jacqueline CLAVEL**
2. **Jean-François MAILLARD** à **Frédérique QUIDU**
3. **Martine RIFFARD-VOILQUE** à **Christian ROLLET**
4. **Raymonde MICHEL** à **Aurore RANDRIANARISON**
5. **Eve GALLACIER** à **Michel POMMERET**
6. **Brian HODGES** à **Dominique BERTRAND**
7. **Michel LOUAZEL** à **Alain JOURDAIN**
8. **François CLERGUE** à **Pierre-Yves GEOFFARD**

*(La séance est ouverte à 14 h 36, sous la présidence de M. ROLLET.)
(Après avoir fait l'appel, le président constate que le quorum est atteint.)*

M. ROLLET : Bienvenue dans ces locaux de l'université de Columbia University à Paris dont on ne peut pas forcément imaginer l'existence. Nous allons vérifier que le quorum est atteint.

Notre ordre du jour comporte un point unique néanmoins très important, le projet d'adhésion de l'École au PRES « Université Paris Cité ». Nous avons formellement à émettre un avis sur ce projet qui sera transmis au Conseil d'administration qui se réunit prochainement, lequel sera également saisi de l'avis émis par le Conseil scientifique qui figure dans votre dossier.

Je propose qu'Antoine Flahault nous présente d'abord ce projet, puis je donnerai la parole en premier lieu aux élus de l'EHESP qui se sont exprimés par écrit en amont de cette réunion. Nous aurons ensuite une discussion générale avant de passer au vote.

M. FLAHAULT : Merci à chacun d'être revenu pour ce Conseil des formations extraordinaire pour un point assez stratégique de l'École et de ses futures orientations. Tout d'abord, je voudrais rappeler que l'École a, depuis la loi d'août 2004, trois tutelles ; celle de l'Enseignement supérieur et de la recherche s'est ajoutée aux tutelles des ministères sociaux. Par ailleurs, le statut de l'École la place parmi les établissements d'enseignement supérieur. Or, il avait été fait remarqué que la contribution de l'Enseignement supérieur et de la recherche dans le fonctionnement de l'École était assez peu équilibrée jusqu'à présent, et qu'il convenait de convaincre cette tutelle de l'Enseignement supérieur et de la recherche d'être plus contributive dans le fonctionnement de l'École.

Or, la tutelle nous a rappelé que les mécanismes de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche ne sont pas les mêmes que ceux des ministères sociaux et que nous ne pourrions pas compter sur une dotation régulière du niveau analogue à celle apportée par le ministère la Santé. Il nous fallait donc chercher d'autres modalités, notamment par deux grands mécanismes de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche que sont, d'une part, les réponses aux appels par les enseignants-chercheurs -ce que l'École a commencé à faire-, et d'autre part, la participation aux grands programmes gouvernementaux de financement de ce secteur. En l'occurrence, le programme actuel gouvernemental appelé plan Campus et qui transite principalement par les PRES.

Forts de cela, nous avons pensé par ailleurs que le fait d'être membre fondateur d'un PRES pouvait être un levier puissant pour tirer l'ensemble de notre École vers le haut dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur lequel nous avons beaucoup à apprendre. Forts de 45 ans de vie d'établissement public administratif, on pouvait penser que l'École avait acquis ses lettres de noblesse dans le domaine de la formation professionnelle. Mais, dans le domaine de la recherche, en particulier, et de l'enseignement supérieur tel qu'il est entendu dans l'acception française et européenne, c'est-à-dire LMD pour les formations et unités labellisées, unités mixtes, etc., l'École a encore beaucoup à apprendre. L'idée de pouvoir bénéficier d'une sorte de compagnonnage, de partenaires extrêmement rompus aux activités d'enseignement supérieur et de recherche nous paraissait fort opportune.

Dans ce contexte, le seul PRES qui nous ait proposé de participer à sa constitution dès sa fondation est celui d'Université Paris Cité. Ce PRES ayant des atouts qui pouvaient nous intéresser, nous avons sollicité au début de l'été 2009 l'accord du Conseil d'administration pour explorer le dossier plus avant. Ces atouts nous attiraient car, parmi tous les 15 PRES existants, il est peut-être celui qui a la plus grande concentration d'intérêts regroupés dans les domaines de la santé, des sciences de la vie et des sciences humaines. Je peux être contredit sur ce point, on peut trouver d'autres PRES multithématiques à fortes composantes en santé, ou dans le domaine des sciences humaines et sociales ou politiques. Mais on pourra reconnaître que, parmi les coalitions existantes ou en formation, nous avons probablement affaire à l'une de celles qui affichent une assez grande cohérence de production scientifique et d'offres de formations dans des domaines qui représentent un véritable intérêt pour l'EHESP.

L'intérêt affiché est bilatéral. D'une part, nous étions intéressés par les composantes proposées, celle de l'université Paris Descartes et de Paris Diderot qui ont parmi les meilleurs facultés de médecine avec beaucoup d'implications en santé publique -ils sont tous les deux co-accréditants des deux seules écoles doctorales de santé publique en France. Les autres écoles doctorales françaises sont toutes ou multithématiques ou de thématiques plus éloignées de la santé publique. Mais les deux seules écoles doctorales de santé publique sont celles de Paris 11 et Paris 5, et Paris 6 et Paris 7, nous serions ainsi en lien direct avec les deux réseaux de laboratoires spécialisés en santé publique qui nous intéressaient particulièrement. Par ailleurs, Sciences-Po a de fortes interactions avec l'École depuis longtemps, puisque sans compter le fait que l'un de nos centres est dirigé par la chaire santé de Sciences-Po, avec Didier Tabuteau, beaucoup de nos élèves sont issus de Sciences-Po. Il existait donc de véritables raisons d'avoir des activités et des rapprochements avec ce PRES.

Notre politique scientifique commence à se dessiner, et je vais prendre un peu de temps, si vous l'acceptez, pour la présenter. La politique scientifique de l'EHESP va se construire dans les années à venir assez clairement sur trois pôles géographiques. Le premier est celui de Rennes, les deux autres étant ceux de Paris et Marseille.

À Rennes, les choses ont bien avancé. Nous avons engagé la création d'une unité mixte de service et de recherche du CNRS, avec outre l'EHESP, Rennes 1-Rennes 2, l'université de Bretagne Sud et l'Université Occidentale de Bretagne (membres du PRES UEB, université européenne de Bretagne). Avec ce PRES dont nous sommes membre associé et le CNRS, nous avons acté la construction de la Maison des sciences et de l'homme de Bretagne qui va être sise sur notre emprise au sein du campus.

Deuxième point, nous avons reçu sur notre campus la semaine dernière le directeur général de l'INSERM et le président de Région de Bretagne et celui de Rennes Métropole qui ont ensemble placé comme toute première priorité dans leur agenda, la création du projet de création d'Institut de Recherche en Santé, Environnement et Travail, associant de futures unités mixtes de recherche entre l'Inserm, Rennes 1 et l'EHESP.. C'est un ambitieux projet très avancé, regroupant 150 chercheurs, ingénieurs et personnels administratifs qui vont, de façon assez équilibrée, venir de l'INSERM, du CHU de Rennes 1 et de l'EHESP. Une autre composante, l'université Antilles Guyane est associée à notre projet pour des raisons thématiques mais de façon plus modeste en termes de présence et de ressources.

Ce projet doit donner naissance à la construction d'un bâtiment de 6000 m² sur notre campus qui deviendra un pôle rayonnant dans le domaine de la santé, l'environnement et le travail, en termes de recherche en France et en Europe.

Troisièmement, nous avons à Rennes un projet ancré depuis longtemps dans nos activités rennaises et qui va fortement s'étoffer. Nous proposons que Claude Martin, directeur de recherche du CRAPE (Centre de recherches administratives et politiques européenne, UMR Cnrs-Rennes1), depuis douze ans professeur de sociologie sur notre campus, suggère au CRAPE la mixité avec l'EHESP. Nous envisageons en effet, dès le prochain quadriennal, que l'ensemble des centres interdisciplinaires à vocation de sciences humaines et sociales créés par l'école, c'est-à-dire celui de Didier Tabuteau et Martine Bellanger, le CAPPS (centre d'analyse des politiques publiques en santé), celui de Michel Setbon et Jocelyn Raude, le CIRR, centre du risque et de sa régulation, et celui de Claude Martin, SOLO, sur la maladie d'Alzheimer et la longévité, soient des parties intégrantes du futur CRAPE, qui pourrait être par ailleurs une unité de recherche internationale, avec l'apport de Columbia University, non pas uniquement dans ces locaux parisiens qui nous accueillent aujourd'hui, mais aussi au sein de ces équipes qui collaborent déjà avec notre équipe rennaise.

Vous constatez que l'investissement en recherche à Rennes est conséquent. Si nous ne l'avions pas développé jusqu'à présent c'est que cela ne nous était pas possible, le changement de statut de l'école nous permet d'avoir aujourd'hui ces ambitieux projets pour la recherche dans les différents domaines de la santé publique.

L'investissement en termes de recherche à Paris que nous sollicitons ne pourrait pas prétendre être développé facilement à Rennes. Il concerne de deux orientations : l'épidémiologie et le handicap. Sur le plan épidémiologique, les deux écoles doctorales co-accréditées dans le PRES sont parisiennes et leurs laboratoires associés aussi. Ainsi, la plupart des laboratoires et équipes de l'INSERM en épidémiologie ou en biostatistiques sont basées en région parisienne. Nous proposons donc développer une mixité avec une unité existante ou à modifier, notamment avec Philippe Ravaud (qui dirige déjà à l'EHESP le centre Cochrane de santé fondée sur les preuves), Moïse Desvarieux (professeur d'épidémiologie à Columbia University et à l'EHESP), et Viviane Kovess (professeur d'épidémiologie récemment recrutée à l'EHESP et responsable d'une équipe d'accueil de Paris Descartes). L'athématique de ce groupe est l'épidémiologie des maladies chroniques et de la santé mentale.

Notre deuxième orientation à Paris est celle du handicap. Il se trouve qu'une réunion interministérielle récente a acté le fait que l'EHESP devait être reprenneur du CTNERHI (Centre Technique National d'Études et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations). Nous souhaiterions développer à terme, et toujours dans une optique de mixité avec un grand organisme de recherche, les thématiques proches de la recherche sur le handicap. Ce centre est parisien, tout comme les personnels qui y sont de longue date, et qui n'ont pas manifesté pour la plupart le souhait d'être délocalisés, notamment à Rennes, ce qui aurait pu être envisagé.

Le dernier pôle est marseillais, en fait celui de Marseille/Montpellier et concerne plusieurs activités de l'EHESP tournées vers le Sud et des enseignements communs fortement innovants comme les masters de pratiques infirmières avancées qui démarrent cette année. Dans le domaine des maladies émergentes et transmissibles le Professeur Xavier de Lamballerie, directeur d'une unité mixte IRD-Université de la Méditerranée et par ailleurs directeur du centre interdisciplinaire de santé internationale et humanitaire de l'EHESP, est en train d'explorer l'idée d'une mixité de son unité avec l'EHESP. De plus, Jean-François Guégan qui dirige le centre interdisciplinaire sur la mondialisation et la biodiversité et fait partie de l'unité IRD-Université de Montpellier de Didier Fontenille (vice président du Conseil scientifique de l'EHESP et entomologiste), souhaitent renforcer les liens entre l'IRD, l'université de Montpellier et l'EHESP.

Ce sont donc aujourd'hui trois pôles nationaux en réseau, situant les développements de l'école dans l'esprit de la loi en termes de tissage d'un réseau national pour l'EHESP. L'EHESP ne sera donc pas limitée aux confins de son PRES Université Paris Cité, si l'adhésion est décidée au prochain Conseil d'administration, pas plus d'ailleurs que Sciences-Po qui a aussi des extensions à Poitiers et Reims et la plupart de nos partenaires du PRES qui ont d'anciennes relations avec de nombreuses autres universités nationales ou internationales.

L'adhésion en tant que membre fondateur d'un PRES, nous a semblé dans notre vocation nationale, pouvoir nous faire bénéficier d'un certain accompagnement dans nos développements de recherche car nous en avons besoin. Je rappelle que nous sommes très jeunes dans le domaine de la recherche, nous n'avons pas encore une seule équipe labellisée. C'est un mouvement extrêmement récent et nous allons bénéficier de l'expérience et de l'appui de nos partenaires. Le respect des partenariats antérieurs sera majeur dans notre construction. Je vous ai parlé de ceux de Rennes et de Bretagne, et nous envisagerons éventuellement de nous associer aussi au PRES de Marseille. Nous ne pouvons pas être membre fondateur de plusieurs PRES pour des raisons de cohérence, mais nous proposons d'être membre fondateur de celui de Paris et associé aux deux autres.

Mme CLAVEL : Une précision, vous avez parlé des écoles doctorales Paris 6, Paris 7 et Paris 5 et 11 qui sont effectivement de grands pôles de recherche. En fait, elles sont à l'initiative de Paris 6 et de Paris 11, mais aucune d'elles ne fait partie du PRES Université Paris Cité, elles sont sur d'autres universités. C'était peut-être un peu flou. Elles sont co-accréditées en tant qu'écoles doctorales mais ne font pas partie du PRES puisque notre université Paris Sud n'en fait pas partie, et c'est le cas aussi de Pierre et Marie Curie.

Pourquoi la vocation nationale a-t-elle été évoquée pour le PRES ?

M. FLAHAULT : La virgule est peut-être mal placée, c'est l'EHESP, grand établissement, qui a une vocation nationale et s'inscrit dans un PRES qui, lui-même, a affirmé le respect de notre localisation à Rennes. L'une des choses demandées était clairement que la mention de l'EHESP ne soit pas floue. Il est fait mention de « EHESP, Rennes » dans les statuts et nous avons été très vigilants sur ce point. Je réaffirme par ailleurs que les deux écoles doctorales que j'ai mentionnées sont co-accréditées ; il y a véritablement une accréditation des partenaires de notre PRES dans ces deux écoles doctorales, dont le porteur est pour l'une en effet à Paris 6 et l'autre à Paris 11. Nous avons nous-mêmes dans le réseau doctoral de l'EHESP de très nombreuses autres écoles doctorales qui ne sont pas partenaires du PRES : Marseille, EHESP, HEC, Rennes 1, Bordeaux et Nancy.

Mme CLAVEL : Une grande partie, sauf la génétique, des laboratoires labellisés de santé publique qui soutiennent l'École doctorale Paris 5-Paris 11 est sur Paris 11. Il ne faudrait pas entendre qu'en dehors du PRES, « point de salut et point de recherche ». Il existe une énorme force de recherche que nous essayons de faire vivre sur Paris Sud et sur d'autres facultés.

M. ROLLET : Je propose de donner la parole à Alain Jourdain au nom des personnels élus de l'EHESP. Bien entendu, je donnerai la parole à tous ceux qui la demandent par la suite.

M. JOURDAIN : À l'issue d'une réunion qui s'est déroulée voici une semaine, nous souhaitons faire le point avec les élus de l'EHESP dans les différentes assemblées. Une première remarque émane de la lecture du document portant sur le projet. Dans la partie sur la santé publique, ni l'EHESP ni les autres partenaires ne sont cités. Nous nous interrogeons sur ce point car pour prendre une décision éclairée, il est important de voir qui, potentiellement, pourrait faire partie de cette partie du projet.

Notre deuxième remarque porte sur le caractère national de l'EHESP qui n'est pas mentionné dans le projet. C'est une caractéristique de l'École qu'il nous semble important de continuer à affirmer, d'autant que le PRES se définit par son territoire. Dans l'un des documents que l'on nous a remis, on parle de Paris et cela nous pose donc question.

L'exposé des motifs qui nous a été adressé reprend trois projets inscrits dans le contrat d'objectifs et de moyens de l'EHESP :

- le lancement de nouveaux programmes destinés à répondre aux attentes des professionnels de santé publique ;
- le renforcement des partenariats historiques avec les différentes universités et centres de recherche ;
- le développement de nouveaux partenariats avec les universités et grandes écoles.

Cet énoncé est éclairant mais à notre avis insuffisant et il faudrait peut-être en savoir plus. Antoine Flahault a apporté des réponses importantes sur la constitution du réseau et la dimension recherche, mais il nous semble que des points restent à éclaircir.

Dans le premier projet sur le lancement de nouveaux programmes, on sent bien des apports et des intérêts mutuels autour de l'enseignement, notamment des masters en santé publique (MPH) et probablement les formations doctorales. Il existe un problème autour de la vie étudiante, surtout sur les sites parisiens, même si cela pourrait être élargi, je pense, à l'ensemble des étudiants de l'École en général. On peut effectivement faire des progrès avec un tel projet.

En revanche, sur les masters en cohabilitation ou les masters spécialisés qui vont se développer, on ne voit pas très bien quel est l'apport du PRES parisien. Et, à la limite, si nos collègues universitaires avec lesquels nous sommes en cohabilitation en prennent ombrage et nous identifient seulement comme Rennais et parisiens, cela risque d'être un obstacle dans nos négociations et partenariats.

Deuxièmement, il nous semblait important d'aller un peu plus loin sur les scénarios. Antoine Flahault a bien présenté les jeux d'alliances possibles mais il reste des hypothèses alternatives qu'il faudrait évoquer. La question est de savoir ce que l'on gagne lorsqu'on est membre fondateur. En

fait, j'ai calculé que parmi la quarantaine des représentants au Conseil d'administration du PRES, dont je pense qu'ils seront tous votants, l'EHESP aura deux voix. Ce qui représente une certaine disproportion. Donc, le fait d'être fondateur n'est peut-être pas aussi décisif en termes de participation aux décisions. Je pense qu'il faut en discuter.

Une autre possibilité serait peut-être d'être membre associé afin de pouvoir diversifier les jeux d'alliances avec les universités marseillaises par exemple. Je ne sais pas comment elles réagiraient pour continuer à développer des projets en cours avec des spécialités sur le site marseillais, si nous sommes membre fondateur dans un PRES et que l'on ne peut pas par la suite, comme avec le PRES parisien, avoir des projets qui participent à la qualité de la vie étudiante à Marseille parce que nous aurions pris « trop de tickets » en quelque sorte.

Avez-vous anticipé les scénarios possibles ? Ce pourrait être par exemple : fondateur à Paris puis associé avec Rennes et éventuellement d'autres ; fondateur à Rennes et associé ailleurs, mais je pense que vous avez répondu. Voilà ce dont il a été discuté.

Personnellement, je pense qu'il est important d'adhérer à un PRES car les universités sont extrêmement éclatées depuis 1968, ce qui a été une catastrophe pour la France. Nous avançons avec ce dossier. Quoi qu'il en soit, nous tenons à saluer le dynamisme du président, du directeur de l'EHESP et de son équipe qui ont saisi cette opportunité. C'est un point extrêmement positif. Néanmoins, ces questions demeurent.

M. SECHER : À la lecture des documents qui nous ont été transmis et après la présentation de ce projet, on saisit bien les opportunités et les synergies qui pourraient apparaître, notamment dans le champ de la recherche et probablement dans celui de l'enseignement supérieur. Je m'interroge plus particulièrement sur ce deuxième versant et les retombées positives pour l'institut du management. Certaines sont-elles attendues de manière assez concrète ?

D'autre part, je m'interroge sur la mutualisation des moyens qui apparaît dans le projet de convention. Sommes-nous en capacité de dire aujourd'hui de quoi il retourne, si ce sont des moyens intellectuels, financiers, à quelle hauteur, dans quelle perspective ? C'est une question un peu pratique, peut-être est-il prématuré de la poser pour avoir des éléments chiffrés, mais cela apparaît dans le projet de convention nous paraissait être un point important concernant l'EHESP en général et en vue du Conseil d'administration.

M. POMMERET : Je voudrais faire lecture d'un article paru dans La Tribune cet été en réponse sur le fait de savoir si la ministre, Valérie Pécresse privilégiait l'émergence d'une quinzaine de PRES en France pour favoriser les gains entre Grandes écoles, universités et centres de recherche. Voici la réponse, je vous dirai ensuite de qui il s'agit.

« Il me semble qu'en province, c'est la stratégie la meilleure. La recomposition d'une identité universitaire unique et la synergie avec les Grandes écoles et des centres de recherche paraît une bonne chose. Le PRES a clairement une fonction d'organisation territoriale et peut se réaliser avec des effectifs qui restent assez raisonnables, autour de 20 à 30 000 étudiants. Très peu d'universités de très grand standing dépassent 20 000 étudiants, Oxford en compte 16 000, Harvard moins et Princeton 6 000.

En revanche pour Paris et sa périphérie, c'est beaucoup plus difficile pour deux raisons. D'abord, il y a trop d'établissements et d'étudiants (130 000 étudiants) pour faire un PRES unique. Ensuite, la plupart des Grandes écoles et Grands établissements ont déjà des liens très étroits avec toutes les universités parisiennes. Il serait extrêmement dommageable pour la cohérence des partenariats de formation et de recherche de vouloir les obliger à choisir l'un ou l'autre PRES. Il ne faut pas sous-estimer la tradition de coopération entre les établissements, souvent pour remédier aux manques de moyens. »

Cette déclaration est de la directrice de l'École normale supérieure de Paris qui n'adhère donc pas à un PRES car ils ont déjà des partenariats.

Je trouvais que cette prise de position était assez pertinente, c'est-à-dire que l'on voit tout l'intérêt de développer un réseau, qui est l'une des missions de l'École. Je ne sais pas si la notion de réseau thématique qui apparaît de plus en plus peut s'appliquer à l'École, puisque je n'ai pas vu dans la liste des réseaux existants la thématique santé publique. Je ne sais pas si elle est à créer et si nous pouvons le faire, mais je pense qu'il existe des pistes pour que l'EHESP soit une tête de pont dans la création d'un véritable réseau thématique en santé publique. Lorsqu'on regarde le PRES proposé avec Paris Cité, la thématique santé publique est présente mais pas dominante. Or, c'est tout de même la principale caractéristique de notre établissement. Voilà le point de vue que je souhaitais vous donner.

Mme MAIGRET : J'ai entendu beaucoup de possibilités et d'hypothèses, mais je n'arrive pas à bien voir quel serait l'intérêt pour les formations existantes, que ce soit pour les médecins, les pharmaciens et peut-être d'autres. Je pense que les représentants des élèves ont fait comme moi de temps en temps, il y en a de moins en moins souvent et nous sommes de moins en moins présents à ces instances. Peut-être effectivement a-t-on décidé de se passer de nous.

Mais je ne vois réellement pas quelles possibilités cela peut nous apporter. Pourquoi ne pas suivre ce qui a été proposé par l'École nationale supérieure qui, à mon avis, a au moins l'envergure de l'EHESP ? Pourquoi ne pas continuer de multiples partenariats et vouloir être absolument membre fondateur d'un PRES de Paris ? Quel est l'intérêt, qu'est-ce que cela va-t-il rapporter et surtout coûter ? Car j'ai bien peur que cela coûte plus qu'il ne rapporte.

M. GEOFFARD : J'interviens en tant que représentant de l'État et je vous remercie de consacrer une réunion intégrale à ce sujet.

Je rappelle que la politique suivie en ce moment est vraiment le PRES comme dispositif essentiel de la politique de recherche. D'une certaine manière, c'est l'engagement de l'État d'apporter des moyens substantiels pour l'amélioration des conditions de travail des chercheurs, des personnels, et des conditions de vie des étudiants. Ils transiteront dans une grande mesure par les PRES qui deviendront un soutien essentiel. Cela a été affirmé à plusieurs reprises. On peut s'en réjouir ou le regretter mais c'est ainsi.

Comme cela a été rappelé, l'enseignement supérieur en France souffre de l'absence regrettable d'universités au sens d'établissements qui couvrent à peu près l'ensemble des disciplines, ou en tout cas de nombreuses disciplines. Nous avons des établissements d'enseignement supérieur très fractionnés, très cloisonnés, avec des circuits parallèles entre grands établissements et universités. Ce qui est probablement très préjudiciable, à la fois, aux universités et aux grands établissements eux-mêmes. C'est l'objectif que d'y remédier.

Il est certain que le risque, et notamment en ce qui concerne les PRES parisiens, est de constituer des mastodontes dont la gouvernance sera assez complexe par le simple effet de taille. L'effet de taille a une grande vertu en termes de production et de visibilité de la recherche, il entraînera mécaniquement une visibilité au plan international puisque chaque université -puisque'il s'agit là bien de construire de nouvelles universités, et nous sommes dans le cadre d'universités fédérales ou confédérales- sera plus visible par le simple effet de taille. Évidemment, ce n'est pas non plus la fin de la réflexion, en tout cas nous l'espérons. Nous pouvons aussi imaginer que l'on développe des moyens pour améliorer la production scientifique et la qualité des formations internes à chaque établissement, à chaque nouvelle université.

Les questions posées à l'EHESP aujourd'hui sont nombreuses et conduisent surtout à se demander s'il faut « en être ou non ». En l'occurrence, il s'agit là d'être ou non du PRES parisien que l'on qualifie parfois de PRES impair « 3-5-7 », sachant qu'il existe un PRES pair « 2-4-6 » également en cours de constitution. Nous parlons ici du PRES « 3-5-7 », Sciences-Po, Inalco et EHESP.

Chaque stratégie a des risques ; être membre fondateur comporte des risques, ne pas en être en comporte également. La question est d'évaluer le rapport bénéfices/risques de chacune de ces stratégies et d'essayer de garantir au maximum le fait que, selon la stratégie choisie, des garanties pourront être trouvées pour réduire les risques associés. Le risque de ne pas être partie prenante d'un

PRES est en partie d'être exclus de moyens financiers importants que l'État va consacrer à l'enseignement supérieur et à la recherche dans les années qui viennent. Je crois qu'il faut vraiment être conscients de ce risque assez important. Il est d'ailleurs très présent pour des présidents d'université qui ne sont pas membres des PRES en cours de constitution. C'est un risque qu'ils voient comme étant vraiment un très grand problème à venir et qui les angoisse assez sérieusement.

L'autre risque de ne pas en être, est d'être privé d'une dynamique d'insertion dans un réseau de recherche. Le jeu est relativement ouvert de ce point de vue et j'y reviendrai. Le risque d'en faire partie est évidemment celui de la dilution au sein d'un très grand établissement, d'une très grande université. C'est aussi un risque d'identité en termes d'image, de signature, etc.

Les stratégies de réduction des risques possibles sont, d'une part, de faire en sorte que l'appartenance à un PRES n'interdise pas de mener des collaborations, de participer à des réseaux qui ne recoupent pas exactement le périmètre du PRES dont on fait partie. Ce serait assez désastreux car, concrètement, il existe des dynamiques de recherche et de formations notamment doctorales, qui s'appuient sur des équipes qui ont simplement l'habitude de travailler ensemble sur des thématiques de recherche qui ne recouvrent pas forcément ces découpages. Il faut donc veiller à ce que ces dynamiques qui peuvent émerger de la base ne soient pas brisées par l'insertion dans un PRES ou un autre. C'est un point sur lequel il faudra être vraiment très vigilant.

Il faudrait donc résister aux forces centrifuges qui risquent d'isoler chaque PRES des autres PRES dans une mise en concurrence porteuse de risques. Il s'agit de résister à cette force centrifuge en conservant les collaborations existantes et en s'efforçant d'en développer avec d'autres réseaux, je pense notamment au réseau des écoles doctorales. Le fait qu'il soit porté par des établissements qui ne sont pas dans ce PRES mais associés à d'autres établissements qui en font partie est déjà une chance. Je crois qu'il faudra simplement rester très vigilant.

Le fait de garder un pied dans plusieurs PRES, qui correspond à une logique multi-territoriale de l'EHESP qui est un établissement national, est aussi une stratégie pertinente.

Au sein du PRES parisien, l'EHESP peut jouer un rôle pivot amené à se développer entre des établissements très orientés vers la médecine (Paris 5, Paris 7) et d'autres où la composante sciences humaines et sociales est plus constitutive (Sciences-Po). Le jeu est encore ouvert puisque des collaborations existent. Les PRES seront-ils l'occasion de développer ces formes de collaborations ou une vitrine qui fera grimper dans le classement de Shanghai permettant ainsi de recevoir des moyens ? L'avenir le dira.

Je crois au final que rester à l'écart de cette dynamique est un risque à ne pas sous-estimer en termes de soutien fort de l'État pour encourager des dynamiques et renforcer les moyens de l'université française. C'est assez clairement la position de l'État sur ces questions.

Mme CLAVEL : J'ai une question pour le représentant de l'État car je ne suis pas vraiment au courant de tous ces développements. Nous sommes évalués par l'AERES en tant qu'établissement national - l'INSERM - et en tant qu'équipe de recherche d'une école doctorale, nous avons été classés dans les tout premiers à chaque fois dans l'un comme dans l'autre. Malgré tout, c'est ce que j'entends puisqu'il n'est pas question comme vous de choisir à quel PRES nous appartenons car nous sommes sur Paris Sud et que la proposition n'a pas été faite de faire partie du PRES des physiciens et des mathématiciens de Paris Sud. Le message que vous donnez pour ces équipes qui ont été labellisées et évaluées avec une bonne appréciation, est qu'il n'y aura pas de moyens supplémentaires parce qu'ils ne seront pas dans un PRES. Je n'ai pas complètement compris la dynamique dont vous parlez.

M. GEOFFARD : Je suis ici en tant que représentant de l'État, sans nécessairement avoir tous les éléments qui permettent de répondre à vos questions. Je ne crois pas que les choses soient aussi brutales que cela. Les PRES recevront des moyens importants, notamment pour des financements de projets immobiliers, d'équipements, de grandes infrastructures. C'est dans ce cadre que cette forme de soutien passera pour l'essentiel à travers des PRES. Mais pas uniquement, par exemple, un grand projet en sciences humaines et sociales avec le développement d'un campus

Condorcet/Aubervilliers/Plaine Saint-Denis s'inscrit non pas dans le cadre d'un PRES mais d'une fondation de coopération scientifique, pour lequel l'État a annoncé une dotation importante. En tout cas, les soutiens pour l'amélioration des conditions de vie et de travail ou des grosses infrastructures transiteront probablement par les PRES. L'État a la volonté de développer beaucoup et d'inciter très fortement les établissements à s'intégrer dans cette dynamique de regroupement de ces forces.

Mme CLAVEL : C'est territorial pour le coup.

Mme MAIGRET : Êtes-vous en train de dire que les moyens qui pourraient être alloués à un PRES n'iraient qu'aux membres fondateurs du PRES, ou iraient-ils aussi bien aux membres associés ? Pourquoi être spécifiquement membre fondateur d'un PRES à Paris ? Être membre associé de différents PRES avec lesquels nous avons déjà des partenariats dans le cadre de ce qui existait déjà n'est-il pas aussi équitable ? Est-ce qu'il ne peut pas être assez mal vécu par les gens de Marseille ou d'ailleurs de savoir que nous avons décidé d'être fondateur à Paris. Comme nous ne pourrions pas être fondateur partout, ne vaut-il pas mieux être associé chez les gens chez qui nous avons déjà des partenariats ?

Effectivement, comme vous le dites, nous n'allons pas refaire la politique des PRES. Mais cela veut-il dire que ne seraient affectés des moyens qu'aux membres fondateurs des PRES ? Je n'ai jamais compris cela. Et je ne suis pas sûre que quelqu'un puisse dire aujourd'hui ce que cela rapporte exactement d'être membre fondateur d'un PRES par rapport au fait d'être membre associé.

M. GEOFFARD : Si la question s'adresse à moi, je suis totalement incapable d'y répondre. Je pense que la question se pose aussi en termes de gouvernance interne au sein de chaque PRES. Le jeu est encore à ce stade vraisemblablement ouvert, beaucoup de choses restent à définir. Le statut de membre fondateur garantit des places au Conseil d'administration, on a malgré tout ainsi davantage voix au chapitre. Il est également plus difficile de sortir ensuite lorsqu'on est fondateur que lorsqu'on est partenaire. Le fait de jouer un rôle pivot, même si l'on est partenaire, garantit aussi la capacité de négociations au sein d'un PRES. Il reste certaines incertitudes sur ce point. En tout cas, sur cette question spécifique, à titre personnel je n'ai pas suffisamment d'informations pour y répondre de manière ferme.

M. DOGUÉ : Chaque fois que l'on adhère à une structure qui se crée ou qui se développe, si tous ceux qui y adhèrent se posent la question de ce qu'ils vont en retirer, on ne trouvera pas beaucoup de monde pour y apporter quelque chose. Je pense que l'EHESP a beaucoup à apporter, notamment en santé publique, à une structure comme celle du PRES Paris.

Cela étant, la question de fond est de savoir pourquoi avoir choisi d'être membre fondateur d'un PRES à Paris. L'EHESP est basée à Rennes mais, après tout, elle a toujours eu un pôle parisien.

D'autre part, pour les utilisateurs que nous sommes, établissements et personnels hospitaliers, il faut l'assurance que l'ensemble des structures internes à l'EHESP conservera le potentiel de moyens suffisants. Ce qui rejoint la question soulevée par Jérémie Secher, sur ce que représentera la mutualisation. Par ailleurs, si l'on chiffre les moyens d'un PRES à 100 %, sait-on si les moyens apportés par l'État représentent 80 % ou 20 % ? Il s'agit de savoir si ce sont les structures fondatrices qui devront apporter les 80 % ou les 20 % complémentaires. Une réponse pourrait nous amener à prendre une position plus éclairée. Quelle sera la part de la nécessaire mutualisation pour faire fonctionner le PRES ?

M. LUSSIEZ : Chacun a compris qu'un certain faisceau d'incertitudes allait demeurer quant au choix qu'il nous revient de formuler aujourd'hui. Ce qui me semble important de rappeler, et j'ai présent à l'esprit les propos du directeur de l'École en début de séance, c'est l'esprit dans lequel ces coopérations renforcées vont s'incarner dans le PRES. *A priori*, et nous en faisons volontiers crédit à l'École, ce ne sera pas du tout avec un esprit d'exclusivité ni avec le souci de bâtir des murailles de Chine là où existaient des traditions et des accords vivants. J'ai tendance à penser que cet esprit compte au moins autant que la lettre, étant entendu que nous n'avons pas d'éléments rationnels et irrévocables pour expliquer les conséquences de pratiques de telle ou telle adhésion à un PRES.

En revanche, et peut-être aussi par analogie avec le champ sanitaire dans lequel nombre d'établissements membres de notre fédération ont à se positionner, il me semble important d'être capables d'engager une coopération renforcée. Dans le champ universitaire, c'est la logique des PRES qui a été décidée par le législateur. De ce point de vue, je pense que nous approuvons, sur le principe en tout cas, l'hypothèse d'une adhésion. La cartographie précise des adhésions dépend bien entendu d'un choix qu'il ne nous semble pas déraisonnable d'entendre au vu de l'exposé liminaire du directeur.

M. BERTRAND : Le problème se pose lorsqu'on voit les établissements concernés ; nous n'avons pas, sauf à l'institut politique, des forces en droit et en sciences économiques à l'intérieur des universités ainsi qu'elles figurent ici. Cela signifie que, de toute façon, comme il existe un faisceau à Rennes, il n'y aura pas disparition des collaborations qui auront lieu sur le plan rennais puisqu'il y a de la place pour tout le monde en réalité. Donc, peut-être pas dans la base de constitution et de présence à l'intérieur d'un PRES qui sera de fait prestigieux : 3-5-7 et avec des collaborations déjà très importantes, aussi bien avec Paris 5 que Paris 7. Ce n'est pas non plus un élément définitif. Cela laisse donc des possibilités de collaborations avec des éléments qui sont, de fait, forcément géographiques. La constitution d'un PRES parisien n'empêche pas la possibilité d'avoir des liens locaux, qui seront forcément de nature un peu différente. Ils seront partagés de façon forte. Je ne vois pas d'éléments qui permettraient d'aller contre la constitution de ce groupe.

Il me reste une question, pourquoi Paris 1 n'en fait-il pas partie alors qu'il était au départ avec Paris 5 et Paris 7 ?

M. GEOFFARD : Il faudrait poser la question aux présidents des établissements et de Paris 1. Il est certain que des discussions sont en cours sur la création d'un troisième PRES parisien.

M. POMMERET : D'un point de vue pratique, une chose me gêne aujourd'hui avant de voter. Les modalités pour sortir éventuellement du PRES dépendent d'un règlement intérieur qui n'est pas connu aujourd'hui. C'est l'une des problématiques qu'il faudrait résoudre, si nous y entrons, nous devons pouvoir connaître les modalités éventuelles de sortie si nous n'y trouvons pas notre compte. Aujourd'hui, c'est renvoyé à un règlement intérieur qui n'est pas voté tant que le PRES n'existe pas.

M. ROLLET : Je vais demander au directeur de répondre à vos questions et observations très pertinentes et de faire une analyse des risques. Je dirai pour ma part deux ou trois mots.

Il me paraît évident que ne pas rentrer dans la logique des PRES serait se priver *a priori* non seulement d'une dynamique scientifique mais probablement aussi d'argent. Les représentants de l'État ont été très pudiques. Je ne suis pas représentant de l'État ici et je pense que tout le monde connaît la faiblesse de la France en matière universitaire du fait de la dispersion qui a, à l'évidence, besoin d'une dynamique de concentration et de regroupement qui va être stimulée par des crédits. Cela paraît évident. Le fait de se lancer dans la logique des PRES paraît assez clairement nécessaire.

Le problème, c'est que nous sommes un établissement national et qu'il existe une logique territoriale dans les PRES. Je pense que M. Geoffard a très bien analysé les pour et les contre, ce qui rend la décision moins facile pour nous. Mais je suis intéressé de voir que deux autres établissements à vocation nationale se trouvent parmi les membres fondateurs, dont Sciences-Po qui a plus que des antennes en dehors de la région parisienne. C'est un peu rassurant car nous ne serons pas seuls de notre espèce, si je puis dire. Et bien entendu, rien n'empêche d'être également associé, à Marseille et à Rennes, à d'autres PRES.

Enfin, l'enjeu de visibilité me paraît très important ; la dispersion actuelle est nuisible à tout le monde. Il nous faut raisonner par rapport à la scène internationale, et puisque nous avons une ambition internationale, il est essentiel que nous puissions appartenir à un regroupement identifiable, visible de tous les étudiants et enseignants du monde entier.

Je cède la parole à Antoine Flahault pour reprendre vos différents points.

M. FLAHAULT : Merci de vos questions et remarques. Bien sûr, je n'aurai pas de réponse à toutes les questions que vous vous posez, qui sont toutes très pertinentes et pour lesquelles on ne peut pas

dire aujourd'hui qu'il y ait une vérité ou une seule réponse acceptable. Les choix vont être il est vrai difficiles.

Alain Jourdain parlait de scénarios alternatifs. Oui, il en existe clairement. Vous avez raison de dire que l'un d'eux est d'être membre associé à tous les PRES auxquels nous voulons, sans jamais être membre fondateur. Il ne serait pas totalement honnête que dire qu'en tant que membre associé, nous ne bénéficierions pas des moyens qui peuvent abonder à ce PRES. Je parle sous le contrôle de Pierre-Yves Geoffard représentant l'État. L'ensemble de la stratégie du plan Campus ou du PRES est en train de se mettre en place, nous n'avons pas d'exemples encore et il n'est écrit nulle part qu'un membre associé ne peut pas participer à l'ensemble. Il n'est pas tout à fait faux de dire que nous pourrions ne rester que membre associé. D'ailleurs, nous le sommes aujourd'hui avec le PRES Bretagne, et nous allons construire la Maison des sciences humaines et de l'homme grâce à un CPER, un plan État/Région. Et à aucun moment il ne nous a été dit que parce que nous étions membre associé, nous n'avions pas à en profiter. C'est donc un scénario alternatif que nous avons tenté d'analyser comme possible.

Réciproquement, nous dire qu'en tant qu'établissement national, nous ne pouvons pas être fondateur d'un PRES pourrait poser question si les grands financements de l'État devaient passer par les PRES. Cela signifierait dans ce cas que nous ne serions pas facilement éligibles ultérieurement à ces financements.

L'une des choses qui avaient présidé historiquement à l'intérêt que nous avons porté au PRES parisien était que nous ne voulions pas distraire trop de substance du fonds de roulement et des moyens du campus de Rennes pour aller occuper, construire, louer, acheter, rénover des locaux parisiens. Nous avons bénéficié de financements spéciaux du ministère de l'Enseignement supérieur pour rénover d'étroits locaux à l'hôtel-Dieu. Il est vrai que si nous avions l'envie de développer un centre sur le handicap à Paris et de le maintenir, pouvoir disposer de financements fléchés sur un PRES parisien serait de nature à ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul. Cela nous faciliterait les choses pour, au moins, l'implantation parisienne. Historiquement, c'était le cas.

Il est vrai qu'à la clé de ce PRES parisien, se trouve un important chèque avec le plan Campus annoncé par la ministre et avec lequel, un peu comme le Luxembourg en Europe, petit État dans une grande confédération, nous pouvons espérer avoir, à la fois, une voix paritaire aux autres et des retombées non négligeables.

Sur le fait de ne pas sous-estimer les risques de ne pas adhérer, celui majeur que je vois est que la santé publique est clairement une préoccupation qui intéresse nos partenaires. Ils ont des moyens pour la développer et il nous a semblé, à tout le moins, que pour une École qui avait une volonté nationale, pouvoir être un partenaire d'un pôle de développement de la santé publique à Paris était quelque chose d'important. Ne pas en être pouvait permettre l'émergence d'une concurrence qui pouvait nous menacer.

L'interrogation de M. Secher sur les retombées pour l'institut du management était très précise et j'essaierai d'y répondre aussi précisément. Nous avons déjà construit avec Paris Diderot des formations diplômantes dans le domaine du management. C'est une collaboratoïn de l'école de Rennes, bien antérieure à l'existence de l'EHESP. Et pour faire aussi écho à ce que disait Mme Maigret, des collaborations se sont faites dans le cadre de formations professionnelles de longue date. Elles ne nécessitent pas un PRES mais, en tout cas, elles existent au sein des forces du PRES et seront renforcées dans le futur.

Nous avons aussi des collaborations avec l'ESSEC qui souhaite s'associer au PRES à terme. C'est un point qui tient la corde dans nos discussions avec Gérard de Pourvoirville, notamment pour le développement des formations de management dans le domaine de la santé.

Sur la mutualisation des moyens, nous avons passé plusieurs soirées et débuts de nuits sur ces questions, avec le secrétaire général Christian Queyroux et les présidents et secrétaires généraux des universités ou directeurs des Grands établissements partenaires. Ce PRES a en effet la particularité de regrouper quatre grands établissements l'Institut Physique du Globe, l'Inalco, Sciences-Po et

l'EHESP et trois grandes universités, la quatrième Paris 1, ayant été récusée au motif que l'Enseignement supérieur ne voulait pas d'un mastodonte ingouvernable à Université Paris Cité. Nous avons donc regardé ligne à ligne ces statuts et essayé de protéger les intérêts de chacun. L'article 5 est très clair sur le sujet, il dit que « pour exercer les missions, les établissements fondateurs et associés délèguent à l'établissement des compétences et des moyens dans les domaines d'intervention qui sont cités à l'article précédent, selon des modalités décidées par les conseils d'administration des établissements membres ».

C'est-à-dire que rien ne sera imposé par le PRES. Nous avons absolument tous exigé de ne donner que ce que nous voudrions. Si nous ne voulons pas donner de moyens, nous ne les donnerons pas. Nous avons pris l'exemple de la mutualisation des forces de documentation. À Paris, cela a un sens car ils veulent avoir des bibliothèques communes. Mais il est clair que nous refuserons de mutualiser les moyens de notre bibliothèque de Rennes, nous n'allons pas déplacer les ressources humaines de documentation de Rennes vers Paris. C'est absolument hors de propos et cela n'aurait pas de sens ; il nous faut une bibliothèque et une force de documentation à Rennes.

En revanche, grâce à la mutualisation, profiter des bibliothèques virtuelles dont les abonnements sont extrêmement coûteux et dont nos personnels, enseignants ou élèves, ne disposent pas de façon satisfaisante à l'École sera un apport considérable. Un consortium comme celui-ci, qui n'est pas « mastodontesque » et est à une échelle raisonnable –mais peut-être ne serez-vous pas tous d'accord avec cela- représente aussi un potentiel d'aide à la recherche et à l'enseignement tout à fait intéressant.

Nous verrons au cas par cas et en Conseil d'administration, si nous devons décider un jour de telle ou telle mutualisation. Nous représentons aussi une possibilité d'accueil pour des universités d'été en termes résidentiels sur notre campus pour ceux de nos partenaires qui pourraient le vouloir. Comme quelqu'un l'a évoqué, un partenariat n'est pas seulement ce que l'on peut recevoir mais aussi ce que l'on peut donner. Ainsi, nous pourrions offrir certaines possibilités, si nous le souhaitons.

Sur l'organisation territoriale, tout a été dit. S'il y avait eu gommage de notre existence ou de notre spécificité rennaise ou de la santé publique, j'aurais été inquiet d'une éventuelle dilution que certains ont identifiée comme un risque. Mais à aucun moment, et de manière récurrente, il n'y a eu d'autre volonté que de nous associer avec notre spécificité d'école formant des professionnels de santé publique à Rennes. Il n'y a pas de volonté de faire main basse sur nos activités de recherche ou de modifier quoi que ce soit dans notre organisation.

Vous avez raison sur le plan des partenariats. Nous ne sommes pas les seuls à avoir tissé des liens avec d'autres partenaires nationaux ou internationaux, avec des unités parfois internationales de recherche, et nous avons envie de les garder de façon extrêmement forte. Certains laboratoires hors du PRES aujourd'hui accueillent nos doctorants, participent au réseau doctoral, tout un réseau d'hôpitaux ou d'administrations de la santé sur le territoire national métropolitain ou non métropolitain accueille nos élèves en stage, et nous allons continuer ces partenariats.

Peut-être malheureusement diront certains, je ne pense pas que les PRES puissent être suspects d'être des organes de gouvernance très forts imposant beaucoup de choses aux universités. On leur reprocherait plutôt le contraire. Nous ferons ce que nous voudrions du PRES, avec générosité et allant, et nous ne renierons pas les partenariats que nous avons tissés et qui sont en plus dans la loi constitutive de ce nouvel établissement que nous proposons de créer.

Il a été demandé quel était l'intérêt pour les formations existantes. J'aurai deux réponses à cela. D'abord, ce n'est pas le directeur de l'École qui a choisi son statut mais la loi qui a imposé un statut d'établissement d'enseignement supérieur et je suis ici uniquement pour essayer de le mettre en musique. Lorsque le législateur dit que l'École professionnelle de Rennes va devenir un établissement d'enseignement supérieur, l'intuition est-elle de dire que l'on va chasser les formations professionnelles de l'établissement ou plutôt que l'on va instiller de la recherche dans l'établissement pour mieux y adosser des formations professionnelles de très haut niveau ? C'est l'enjeu : comment faire pour y instiller de la recherche et quels sont les outils dont nous disposons ?

Un pôle de recherche et d'enseignement supérieur –ce qu'est justement un PRES- n'est-il pas un des outils approprié ?

Il ne s'agit pas de venir faire des recherches ésotériques très nobles et très productives mais sans rapport avec l'objet de notre établissement. Il s'agit véritablement d'essayer que nos équipes d'enseignants puissent profiter du tissu de recherche environnant, que l'on trouve malgré tout davantage dans les établissements d'enseignement supérieur existants que sont les universités ou les organismes de recherche, et de trouver des partenaires qui, tout près, nous accueillent et nous propose non pas d'être une petite roue latérale mais un membre fondateur. Et c'est avec fierté que nous avons découvert être appétissants. Encore une fois, ce n'est pas pour nous transformer ; ce qui est appétissant pour nos partenaires est d'avoir une école qui forme des gens aux métiers de la santé publique et inscrits parmi les professionnels de santé. L'enjeu n'est pas celui d'un rapport de force pour essayer de voir qui pourra pénétrer dans le campus de Rennes, tandis que les autres céderont la place et perdront du terrain. Je ne crois pas du tout que ce scénario soit dans l'esprit ni même les statuts de ce PRES. C'est véritablement d'instiller, d'injecter de la recherche et de l'enseignement supérieur dans nos formations.

Comme l'a développé Pierre-Yves Geoffard, le risque majeur serait d'entrer dans un nouveau cloisonnement. Dans le fond, l'EHESP a montré que ce n'est pas tant le changement des formations dans leur contenu que faisait l'École nationale de la santé publique ou même le campus qui posaient problème. Nos formations supérieures étaient dans un relatif isolement par rapport aux forces de recherche et d'enseignement supérieur existantes dans le pays. Or, nous avons réussi à casser des cloisons, à faire rentrer des professeurs venant de différents horizons. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois, Dominique Bertrand avait continué le processus qui, depuis quelques années, s'était véritablement mis en place, peut-être même sous l'impulsion initiale de Christian Rollet et François Grémy qui avaient été probablement parmi les pilotes initiaux des premières modifications visant à un meilleur couplage des formations professionnelles avec l'université et la recherche.

Je crois en effet que si notre cloisonnement, dont la progressive disparition est plutôt salué par les différentes composantes de recherche et d'enseignement supérieur dans le domaine de la santé publique, devait renaître de manière plus large avec le périmètre du PRES, ce serait d'une très grande tristesse. Ce ne serait pas à encourager. S'il fallait perdre les liens avec l'IRD, à Marseille, avec Paris Sud, l'EHESS ou HEC, qu'y gagnerions-nous ? Nous prendrons garde, puisque c'est un appel à la vigilance que lançait Pierre-Yves Geoffard, à aller chercher dans ce PRES ce qui nous intéresse : la visibilité, le classement de Shanghai auquel nous n'avons aucune chance d'accéder sans être dans un PRES de ce genre. Et par ailleurs, nous continuerons à briser les cloisons qui pourraient nous entourer pour poursuivre, prolonger et augmenter nos collaborations.

S'agissant de l'apport de l'État à hauteur de 20 à 80 % ? Les statuts sont ceux d'un établissement public de coopération scientifique dont la ministre de la Recherche a dit qu'il serait une structure éligible pour recevoir les plans Campus. Il faut savoir que nous sommes, avec la LRU, libres de constituer nous-mêmes cet établissement mais nous ne le faisons pas avec les tutelles qui ne sont pas signataires. L'EHESP est d'ailleurs le seul établissement dans lequel les tutelles sont partie prenante du Conseil d'administration mais elles ne sont pas signataires des statuts. Nous ne pouvons donc pas engager l'État dans son apport à notre construction. Il est clair cependant que la somme attendue est beaucoup plus importante que les contributions que donneront les différents établissements participants.

Maintenant, et la chose est très bien précisée dans les statuts : il n'y aura pas de participation légale minimum demandée à aucun des établissements partenaires. Nous ferons donc en sorte que l'établissement puisse mener à bien ses missions. Nous contribuerons en fonction des évolutions, de l'orientation de la gouvernance de l'établissement, puisque c'est un EPCS qui sera éventuellement créé ainsi. Il n'est pas inscrit de pourcentage ni de la masse salariale ni du budget de l'École pour sa dotation, et nous donnerons ce que le Conseil d'administration voudra que nous donnions. Ce n'est donc ni le directeur qui choisira, ni l'EPCS qui nous imposera. Il est clairement inscrit que c'est en fonction de ce que le Conseil d'administration souhaitera investir. Nous ne pouvons donc pas

répondre à la question des 20 % ou 80 %, et simplement espérer que l'État donnera beaucoup -c'est ce qui est promis. Et nous pouvons penser que nous donnerons aussi chacun pour faire fonctionner de façon satisfaisante cet établissement.

Une éventuelle sortie du PRES a été discutée, et nous avons repoussé cela au règlement intérieur. Vous vous souvenez de discussions que nous avons pu avoir en reportant aussi au règlement intérieur un certain nombre de points dans notre construction initiale de l'EHESP. Je dois dire que les discussions que nous avons eues entre les présidents d'université et les directeurs des Grands établissements candidats à la fondation de ce PRES se sont déroulées dans un climat de très grande qualité, de respect mutuel, d'amitié et d'écoute, la parole était très ouverte. Nous avons pensé qu'il était prématuré de trancher de façon trop abrupte entre nous et dès l'élaboration des statuts un certain nombre de choses qui devaient davantage être laissées à l'initiative des établissements et à leurs instances, après une concertation appropriée. C'est pourquoi un certain nombre de points n'ont pas été complètement figés dans les statuts et sont restés ouverts au futur règlement intérieur.

Aucun de nous n'avions envie de faire une sorte de « machin » mais bien plutôt une filiale qui serait cette université confédérale que pourrait être le PRES. Une filiale dynamique et moderne dans laquelle nous serons vraiment partie prenante, sans empêcher des collaborations extérieures et qui, j'espère, sera une source de visibilité dans laquelle nous aurons probablement des moyens importants.

J'espère avoir répondu à l'ensemble de vos demandes.

M. POMMERET : Il ne m'est pas possible de rester jusqu'à la fin de la réunion, j'ai donc indiqué à monsieur le président que pour moi-même et la personne que je représente Mme Gallacier, je m'abstiendrai lors du vote.

M. ROLLET : Avant d'appeler au vote, je voudrais savoir si certains souhaitent en donner une explication.

Mme RANDRIANARISON : Au nom des trois Directions des ministères sociaux qui sont représentées aussi au Conseil des formations : la Direction générale de l'action sociale, la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et la Direction de ressources Humaines, je suis porteur de la position du secrétaire général en charge du suivi de ces questions. Il s'agit en fait d'une position d'attente dans la mesure où le Secrétaire général a porté au cabinet de la ministre deux points sur lesquels il a des réserves : le fait que l'École participe à un éventuel projet d'université de santé publique à l'hôtel-Dieu de Paris, et le fait qu'il y aurait dilution du réseau doctoral de l'École dans celui du PRES. Ces deux points étant soumis à l'avis de la ministre, l'Administration que je représente ne donnera pas d'avis favorable ou défavorable. Nous sommes dans une position d'attente et nous souhaitons que cette position soit arrêtée pour le Conseil d'administration du 17 décembre.

M. ROLLET : D'autres explications de vote ?

M. JOURDAIN : Tout dépend de la question : s'il s'agit d'adhérer à un PRES, ma réponse est oui ; s'il faut y adhérer avec le caractère exclusif de membre fondateur, ma réponse est non. Et je crois qu'elle est partagée. Sur le fait d'adhérer au PRES Paris Cité, il demeure une certaine indécision. Je pense que l'image de EHESP ne sera plus la même le jour où on l'appellera Paris Cité-EHESP Rennes. J'en ai parlé avec des étudiants et ils sont assez attachés au nom de l'École. En revanche, nous y gagnons -et ce que vous dites est très convaincant- la recherche qui nous a tant manqué dans l'enseignement.

J'ai une difficulté sur la question posée. Si la question est de savoir si nous adhérons à un PRES Paris Cité où nous serons membre fondateur mais où il n'y aura aucun frein de quelque sorte que ce soit pour établir des partenariats avec l'ensemble des partenaires que nous avons aujourd'hui et que nous sélectionnons en fonction de leur excellence d'ailleurs, je vote pour.

M. FLAHAULT : À propos du nom, parmi les grandes écoles de santé publique dans le monde, je n'en connais pas une seule qui soit totalement indépendante, qui ne fait pas partie d'une université confédérale. La *London School of Hygiene and Tropical Medicine* fait partie de *University of*

London, ce que j'ai su très tard. Je ne sais pas si vous le saviez, mais ce n'est pas facile à remarquer. L'université de *Berkeley* (et son école de santé publique) font partie de *University of California* qui regroupe UCLA, UCSD, UCSF qui d'ailleurs sur le plan territorial sont assez éloignées. Je comprends très bien que l'on s'inquiète que l'image de marque reste l'EHESP, et nous la garderons toujours. Si nous voulons apparaître dans les classements, et c'est le rôle du PRES, nous aurons certainement une signature commune. En revanche, l'École devra garder son image de marque EHESP.

Mme LIMOUZY : Je suis dans les mêmes contraintes que M. Pommeret et j'ai donné procuration à M. Dogué. Le syndicat se prononce contre le projet de PRES, c'est un point de vue qui avait été exprimé par M. Ferchaud au dernier Conseil d'administration et qui le sera à nouveau au prochain. La confédération est opposée au principe de mutualisation des universités.

M. ROLLET : Nous allons donc voter sur le principe de l'adhésion de l'EHESP au PRES Université Paris Cité en tant que membre fondateur.

(Il est procédé au vote à main levée :

- **2 voix contre** : Mme Maigret, Mme Limouzy,
- **7 abstentions** : Mme Quidu par deux voix, M. Pommeret par deux voix, Mme Coulonjou, Mme Randrianarison par deux voix.

Cet avis favorable sera donc transmis au Conseil d'administration avec le procès-verbal.

Avant de lever la séance, je vous informe des dates de nos prochaines réunions : les 22 et 23 mars à Rennes, le 3 juin à Paris, le 9 septembre à Rennes et le 25 novembre à Paris.

Merci de votre participation.

(La séance est levée à 16 h 12.)